

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1950

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DOUANES
ET CONVENTIONS COMMERCIALES

Mercredi 6 décembre 1950. — *Présidence de M. Rochereau, vice-président.* — Sur la proposition de M. Bardon-Damarzid, M. Rochereau a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 793, année 1950), adopté par l'Assemblée Nationale, sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

La commission a ensuite décidé de renvoyer à une prochaine réunion l'examen officieux des propositions de loi en instance devant l'Assemblée Nationale tendant au renouvellement et à la réforme du Conseil économique.

Elle a chargé son Président, M. Laffargue, de lui présenter un rapport sur cette question.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mercredi 6 décembre 1950. — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — M. Marcel Plaisant a rapporté à ses collègues l'impression qui se dégage des entretiens de New-York entre le Président Truman, le Premier Ministre Attlee et le Secrétaire d'Etat Acheson ; le Président a mis l'accent sur le rôle de conciliation joué par M. Attlee pour essayer de parvenir à un règlement du conflit coréen en respectant les positions acquises. Relatant les résultats de la conférence tenue à Londres, le samedi 2 décembre, entre MM. Attlee et Bevin d'une part, et MM. Pleven et Schuman de l'autre, le Président a fait ressortir l'identité de vues qui s'est manifestée entre les représentants français et britanniques sur l'attitude à tenir dans l'Est asiatique ; M. Attlee, lors de son entretien avec le Président Truman, s'est borné à souligner cette communauté de sentiments.

Pour éclairer les divers aspects de la situation internationale, M. Marcel Plaisant a rendu compte à la commission de sa mission à New-York comme délégué de la France à l'Assemblée des Nations Unies : singulièrement, il a insisté sur les circonstances dans lesquelles les délégués du Gouvernement de fait de Pékin avaient été convoqués à Lake-Success, puis admis à la séance de la première commission et du Conseil de Sécurité et, enfin, entendus.

M. Marcel Plaisant a donné une analyse du discours prononcé au Conseil de Sécurité par le Général Wu Hitu Chuan au nom du Gouvernement de Pékin, ainsi que des réactions déterminées par les accusations véhémentes dont le délégué chinois s'est fait l'interprète pendant cette séance.

M. Marcel Plaisant a, d'autre part, donné un premier résumé des travaux des Nations Unies auxquels il a participé, notamment en ce qui concerne les rapports diplomatiques avec l'Espagne, la situation en Libye et la position de la France en général, ainsi que celle de l'Union Française.

Un débat contradictoire s'est ensuite déroulé, auquel ont pris part MM. Réveillaud, Brizard, Ernest Pezet, René Coty, Léo Hamon, M^{mes} Brossolette et Thome-Patenôtre. Après cet échange

de vues, la commission a exprimé le désir d'entendre, dans le plus bref délai possible, le Ministre des Affaires étrangères et, au besoin, d'être réunie à nouveau, selon l'évolution de la situation extérieure.

AGRICULTURE

Mercredi 6 décembre 1950. — *Présidence de M. Dulin, président.* — La commission a entendu un exposé de M. Saint-Cyr sur le problème de l'équilibre du budget annexe des prestations familiales agricoles pour l'exercice 1950, ainsi que sur les perspectives du projet de budget pour l'exercice 1951.

Ce même commissaire a, ensuite, été nommé rapporteur pour avis du projet de loi (n° 768, année 1950) portant ouverture de crédits supplémentaires au titre de la loi du 16 juillet 1949 portant création d'un budget annexe des prestations familiales agricoles et fixation de ce budget pour l'exercice 1949, renvoyé pour le fond à la commission des finances.

La commission a émis un avis favorable à l'adoption du projet considéré.

ÉDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS

Mercredi 6 décembre 1950. — *Présidence de M. Jacques Bordeneuve, président.* — Au cours d'un bref échange de vues, la commission a approuvé les termes de la question orale avec débat posée par M. Bordeneuve au Ministre de l'Éducation nationale sur l'application du prochain statut de l'intendance.

Puis, la commission a reçu une délégation du Comité national des institutions de culture et de loisirs populaires, conduite par M. Léger, représentant des Maisons de jeunes.

M. Léger a entretenu la commission des activités de ce Comité qui groupe onze institutions contrôlées par différents ministères, puis il a demandé le bienveillant appui de la commission pour que les subventions allouées à ces institutions soient réévaluées par rapport à leur niveau de 1947-1948.

FAMILLE, POPULATION ET SANTÉ PUBLIQUE

Mercredi 6 décembre 1950. — *Présidence de M. Bernard Lafay, président.* — La commission a poursuivi l'examen du rapport de M. Le Guyon sur la proposition de loi (n° 607, année 1950), adoptée par l'Assemblée Nationale, concernant les débits de boissons détruits par les événements de guerre.

M. Le Guyon a donné connaissance d'un avis émis à ce sujet par la Fédération Nationale de l'Industrie Hôtelière tendant à demander la réinstallation des débits de boissons sinistrés sans tenir compte des zones protégées, réserve prévue par la proposition de loi.

Après un échange de vues, la commission, estimant devoir recueillir d'autres informations, a décidé de demander à l'Assemblée Nationale une prolongation du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour formuler son avis sur cette proposition.

FINANCES

Mardi 5 décembre 1950. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a examiné plusieurs amendements au projet de loi (n° 603, année 1950) relatif au nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement. Après avoir convenu que l'article 47 du Règlement ne lui était pas opposable, elle a décidé d'émettre un avis favorable à un amendement de M. Alric, tendant à insérer un article additionnel 21 *quater* (nouveau) ainsi conçu :

« Sont exonérés des taxes sur le chiffre d'affaires en tant qu'elles portent sur la majoration, pour paiement à terme, du prix d'un matériel visé à la présente loi, les constructeurs et vendeurs qui recourent à un banquier ou à un établissement financier enregistré dans les conditions prévues à l'article 7 de l'acte dit « loi » provisoirement applicable du 13 juin 1941, pour financer le crédit. »

Elle a ensuite examiné un amendement de M. Pellenc tendant à modifier la rédaction d'un amendement de M. Armengaud ayant

pour but de refuser le bénéfice de la loi aux entreprises nationalisées. Après un assez long débat auquel ont pris part notamment MM. Jean Berthoin, Clavier, Maroger, Masteau, Pellenc et Alex Roubert, Président, la commission a décidé d'émettre un avis favorable au texte dans la rédaction suivante :

« Les entreprises bénéficiant de prêts directs du fonds de modernisation et d'équipement, telles qu'elles figurent aux lignes 1 à 6 de l'état C annexé à la loi n° 50-854 du 21 juillet 1950, ne pourront se prévaloir des dispositions de la présente loi. »

Elle a enfin adopté l'amendement n° 11 de M. Paumelle et repoussé l'amendement n° 6 de M. Gadoin.

Sur le rapport de M. Debû-Dridel, elle a adopté les projets de loi portant ouverture de crédits pour les obsèques de M. Léon Blum, ancien Président du Conseil et de M. Albert Lebrun, ancien Président de la République.

Mercredi 6 décembre 1950. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a entendu le rapport de M. Jean Berthoin, rapporteur général, sur le projet de loi (n° 794, année 1950) relatif aux crédits spéciaux d'exercices clos et périmés. La commission des Finances de l'Assemblée Nationale ayant déferé à la Cour de discipline budgétaire certains cas de dépassements de crédits, une discussion s'est instaurée sur l'opportunité qu'il peut y avoir, d'une manière générale, à mettre en jeu cette procédure. MM. Jean Berthoin, rapporteur général, Diethelm et le Président ont estimé qu'il fallait agir avec beaucoup de prudence en la matière, de manière à ne pas tuer l'esprit d'initiative en effrayant les fonctionnaires par des mises en accusation qui pourraient être insuffisamment justifiées. Ils ont fait valoir notamment que, bien souvent, un fonctionnaire était appelé à prendre des mesures indispensables quitte à crever le plafond des crédits qui lui sont alloués. M. Diethelm a, en outre, insisté sur le fait que la responsabilité se situe souvent à l'échelon « administration centrale » ou « Gouvernement ». A l'inverse, M. Pellenc a demandé à la commission d'appuyer l'initiative de la commission des finances de l'Assemblée Nationale, la Cour de discipline budgétaire devant sanctionner, à son avis, tout dépassement des crédits ouverts à un chapitre budgétaire. En définitive, la commission a

chargé son rapporteur général de présenter ses observations et a adopté sans modification le projet de loi.

Elle a ensuite examiné un projet de décret relatif à des transferts de crédits et à l'aménagement des autorisations de programmes et de paiement accordées au Ministre de la Reconstruction. M. J.-M. Grenier, rapporteur, a fait observer que la plupart des transferts ont pour objet de modifier les crédits dans le sens indiqué par la commission lors du vote de la loi de finances. Le projet de décret a fait l'objet d'un avis favorable.

Par contre, la commission a émis, sur le rapport de M. Courrière, un avis défavorable au projet de décret relatif à un transfert de crédit de la section Marine à la section Commune.

Elle a adopté sans modification la proposition de loi (n° 784, année 1950) tendant à permettre la modification par décret du tarif des droits de quai dont elle a confié le rapport à M. Courrière.

M. Chapalain, rapporteur de la proposition de loi (n° 728, année 1950) relative à certaines exonérations fiscales au profit d'associations de mutilés de guerre et d'anciens combattants émettrices de participations de la loterie nationale a proposé une nouvelle rédaction plus précise de l'article unique. Ses conclusions ont été adoptées par la commission.

Ont été désignés :

— M. Clavier, comme rapporteur de la proposition de loi (n° 758, année 1950), tendant à faire considérer comme des salaires pour l'établissement de l'impôt les gains réalisés dans l'exercice de leur profession par les gérants des maisons d'alimentation à succursales multiples et des coopératives de consommation ;

— M. de Montalembert comme rapporteur, en remplacement de M. Jean Berthoin, du projet de loi (n° 768, année 1950) portant ouverture de crédits supplémentaires au titre de la loi du 19 juillet 1949 portant création d'un budget annexe des prestations familiales agricoles et fixation de ce budget pour l'exercice 1949.

Judi 7 décembre 1950. — Présidence de M. Alex Roubert, président. — La commission a entendu M. René Pleven, Président du Conseil, M. Maurice Petsche, Ministre des Finances et M. Edgar Faure, Ministre du Budget.

Le Ministre des Finances a fait le point de la situation économique et financière de la France dans le cadre de la conjoncture mondiale. Il a, tout d'abord, rappelé qu'au mois de juin 1950, l'économie de la France était arrivée à un point d'équilibre ; l'indice de la production avait atteint à cette date 126 par rapport à l'avant-guerre. A cette même époque, l'on était entré dans une période de stabilisation de la monnaie. Si les événements internationaux ont provoqué une certaine perturbation en entraînant notamment une pénurie de matières premières, un accroissement de la demande et des spéculations, l'activité économique n'a cependant pas diminué, ainsi que le montrent certains facteurs : indice de production s'élevant à 131 en novembre, diminution du nombre des chômeurs et du nombre des demandes d'emploi, régression du nombre de faillites et de liquidations. En matière de commerce extérieur également, la couverture des importations par les exportations s'effectue d'une manière beaucoup plus satisfaisante qu'auparavant bien que cela tienne pour partie à la réduction des importations de produits alimentaires et à des exportations peut-être excessives de matières premières et de produits demi-finis.

Parlant ensuite de la monnaie, M. Maurice Petsche a indiqué, en analysant la cote des changes, comment le franc avait été affecté par les événements internationaux. Puis, comparant les masses de billets en circulation à diverses dates depuis 1948, et les proportions d'accroissement, il a montré qu'on était arrivé au mois de juin 1950 à une stabilisation de fait. Depuis lors, l'augmentation de la masse monétaire totale (billets et crédit) ressortissant à 5, 6 0/0 seulement, on ne peut pas parler, a-t-il ajouté, de phénomène financier d'inflation. Cependant, examinant les perspectives d'avenir, le Ministre a déclaré qu'on était entré dans une période inflationniste dont les effets ont été très atténués grâce aux mesures prises par le Gouvernement pour freiner la hausse des prix. C'est pourquoi le Gouvernement français a pris l'initiative, dans un mémorandum du 17 août 1950, de suggérer aux nations occidentales de mettre sur pied une organisation des marchés internationaux et un contrôle des matières premières. Cette proposition, après s'être heurtée à des oppositions, commence à être prise en considération et à faire l'objet de conversations diplomatiques. Sur le plan intérieur, la tendance inflationniste ne saurait être résorbée par la seule augmentation de la production

qui ne pourrait, en fait, excéder 6 à 7 0/0, d'autant plus que chaque accroissement de production entraîne la libération d'une masse nouvelle de salaires qui se tourne, non vers l'épargne, mais vers la consommation.

Il reste cependant au Gouvernement l'arme budgétaire. Le Ministre des Finances a alors analysé les grandes lignes du projet de budget de 1951. Il a montré qu'il résultait de l'augmentation des dépenses par rapport à 1950, de l'incidence de l'aménagement de certains impôts, de la diminution de l'aide américaine au titre du Plan Marshall, de l'effort militaire à accomplir et que, compte tenu de l'aide militaire américaine, le déficit à combler pour 1951 était de l'ordre de 500 milliards de francs.

M. Maurice Petsche a examiné ensuite les divers moyens qui peuvent être suggérés pour résoudre le problème budgétaire. Il a montré, notamment, qu'en fixant à 320 milliards de francs les possibilités de l'emprunt public sous toutes ses formes, il avait arrêté un chiffre maximum qui ne saurait être dépassé. Le Ministre a conclu que, dans ces conditions et pour faire échec à l'inflation, il était absolument nécessaire d'accroître les ressources fiscales.

Il a, enfin, répondu aux questions que lui ont posées plusieurs commissaires, notamment : MM. Chapalain, Pellenc, Saller et Walker.

Le Président a ensuite donné la parole à M. Edgar Faure, Ministre du Budget, qui est entré dans le détail des questions budgétaires. Après avoir indiqué comment se présentait l'exécution du budget de 1950, il a analysé le projet de budget des dépenses de fonctionnement des services civils pour 1951 en examinant successivement les facteurs d'augmentation et de diminution de dépenses par rapport à 1950. Il a insisté sur le fait que le chiffre retenu de 1.040 milliards ne serait pas dépassé si les conditions suivantes étaient remplies :

1° réalisation effective des économies résultant de la réforme à intervenir du régime d'assistance tenant compte de l'existence du système de Sécurité sociale ;

2° réalisation de l'équilibre du budget annexe des prestations familiales agricoles ;

3° non augmentation des évaluations de dépenses non encore définitivement arrêtées ;

4° enfin, absence de mesures nouvelles à incidence financière.

Le Ministre du Budget s'est ensuite longuement étendu sur la question des économies. Il a souligné qu'aucune réduction importante ne saurait être réalisée sur les dépenses civiles de fonctionnement. Pour obtenir des économies dans ce domaine, il faudrait promouvoir des réformes d'organisation dans le but d'obtenir un meilleur rendement des administrations et d'aboutir à des suppressions complètes de services.

Le Ministre a ensuite analysé rapidement le B. R. E. (budget des dépenses de reconstruction et d'équipement des services civils) puis il a interrompu son exposé pour permettre à la commission d'entendre le Président du Conseil.

Celui-ci a, tout d'abord, déclaré que le budget était le reflet, l'instrument et l'expression d'une politique générale. Celle du Gouvernement comporte le maintien de la présence française en Indochine et un effort important dans le domaine de la Défense nationale. La situation internationale impose cet effort à la France, ce qui implique la nécessité d'accroître les impôts pour y faire face. Le Président du Conseil a souligné avec force que l'on ne pourrait envisager de résoudre le problème de l'équilibre budgétaire par des économies. Il a ajouté qu'au surplus le Gouvernement avait pris des mesures énergiques pour réduire les dépenses du secteur nationalisé (réorganisation de l'industrie aéronautique; fermeture des puits de mines non rentables) et qu'il venait de déposer un projet de loi devant permettre l'assainissement de la situation de la S. N. C. F.

Il a conclu en affirmant que l'effort fait pour la Défense nationale ne pouvait être gagé que par un effort fiscal. Le Gouvernement propose des mesures pour que le Parlement puisse contrôler l'emploi des fonds; il ne s'opposera pas à la modification des mesures fiscales qu'il propose mais restera ferme sur le principe : « A dépenses certaines, recettes certaines. »

Le Président a remercié le Président du Conseil et les Ministres des informations apportées à la commission. Celle-ci a décidé de poursuivre l'audition du Ministre du Budget vendredi matin.

Vendredi 8 décembre 1950. — *Présidence de M. Avinin, vice-président.* — La commission a entendu la suite de l'exposé du Ministre du Budget, commencé la veille. Les explications qu'il lui

a fournies, de caractère très technique, ont porté successivement sur le budget d'investissement, le budget militaire et l'évaluation des recettes.

Le budget d'investissement, qui englobe les dépenses afférentes à la Reconstruction proprement dite, à la reconstitution de la flotte, à la reconstitution de la S. N. C. F. et aux investissements économiques (avances du F. M. E.), s'élève à 680 milliards de francs contre 727 en 1950. Cette différence s'analyse comme suit :

Domages de guerre et prêts aux H. L. M.	+ 19	milliards
Reconstitution de la flotte de commerce et de la S. N. C. F.....	— 17	—
Dépenses d'équipement.....	— 49	—

La réduction des crédits d'équipement s'explique tant par la diminution du montant de l'aide attribuée à la France au titre du Plan Marshall, que par l'avancement de la réalisation du Plan de modernisation qui permet un certain autofinancement des entreprises. Le Ministre a souligné que, cependant, si l'on considérait la masse des crédits affectés à l'équipement économique et à l'équipement des services civils, le volume des travaux qui pourra être affecté en 1951 sera sensiblement égal à celui qui a été réalisé en 1950, du fait de l'augmentation du B. R. E. et des reports de crédits.

Le Ministre a ensuite analysé par grandes masses les crédits militaires, qui s'élèvent à 740 milliards de francs contre 420 en 1950. Ils se répartiront de la manière suivante :

Défense nationale	520	milliards
France d'outre-mer, Etats associés.....	220	—

Le Ministre, après avoir rappelé qu'au total les dépenses de l'exercice 1951 s'élèveront à 2.615 milliards de francs contre 2.243 en 1950, s'est longuement étendu sur la question des recettes. Parlant, tout d'abord, des recettes normales, il a indiqué comment, compte tenu des résultats de l'exercice 1950, elles étaient évaluées à 1.595 milliards pour 1951. Il a rappelé qu'un certain nombre de

taxes et d'impôts spéciaux à l'exercice 1950 dont le produit a été de 80 milliards, n'étaient pas reconduits, en soulignant que l'on pouvait considérer l'augmentation de 4 points de l'impôt sur les sociétés comme un impôt de remplacement de la taxe sur les bénéfices non distribués (15 milliards). Les recettes spécialement affectées à l'équipement sont évaluées de la manière suivante :

Décimes	215 milliards
Aide au titre du Plan Marshall	115 —
Ressources diverses	50 —

Enfin, l'aide militaire américaine est évaluée à 140 milliards de francs.

Dans ces conditions, l'écart entre les recettes et les dépenses ressort à 500 milliards en chiffres ronds. Les possibilités d'emprunt étant évaluées à 320 milliards, l'effort fiscal à prévoir est de 180 milliards. La charge nette nouvelle est en réalité de 120 milliards, soit 7 à 8 0/0 environ de la charge fiscale totale, du fait de la non reconduction de certaines recettes spéciales à l'exercice 1950.

Après avoir indiqué pour quelles raisons le Gouvernement n'avait pas cru devoir retenir l'idée d'un impôt sur le capital ou d'un impôt sur les salaires, il a analysé les mesures proposées. Elles consistent à augmenter le taux de l'impôt sur les sociétés, de la taxe proportionnelle, de la taxe sur les transactions, de la taxe sur les produits pétroliers, des droits de timbre et d'enregistrement et enfin de la taxe à la production.

Il a enfin répondu aux questions que lui ont posées les commissaires et notamment MM. Jean Berthoin, rapporteur général, Clavier, Debû-Bridel, Diethelm, Duchet, Lieutaud, Maroger, de Montalembert, Pellenc et Walker.

En fin de séance la commission a adopté, sur le rapport de M. Maroger, le projet de loi (n° 681, année 1950) tendant à autoriser le Président de la République à ratifier un avenant signé le 8 avril 1949 à la Convention franco-suédoise tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance en matière d'impôt sur les successions et un avenant signé à la même date à la Convention franco-suédoise tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôts directs.

FRANCE D'OUTRE-MER

Mercredi 6 décembre 1950. — *Présidence de M. Henri Lafleur, président.* — La commission a consacré sa séance à l'audition et à la discussion d'un exposé de M. Saller sur le financement du programme 1951 du F. I. D. E. S.

M. Saller, reprenant les indications contenues dans le projet de budget de la France d'Outre-Mer pour 1951, a souligné l'insuffisance des crédits prévus pour l'équipement des Territoires. Il en résulte une situation préjudiciable aussi bien pour les collectivités que pour les entreprises privées et on peut prévoir dès maintenant l'arrêt du développement économique et social des territoires dès 1952.

Après un échange de vues auquel ont participé notamment, outre le Président, MM. Durand-Réville, Romani, Gustave, Charles-Cros, Dronne et Bechir Sow, la commission s'est prononcée en faveur d'une démarche des parlementaires d'outre-mer auprès du Ministre des Finances pour tenter d'obtenir un relèvement des crédits d'équipement des territoires d'outre-mer.

Enfin, la commission a désigné, en remplacement de M. Doucouré, M. Dia (Mamadou) comme rapporteur de sa proposition de résolution (n° 388, année 1950) tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures de sauvegarde nécessaires afin qu'un retour éventuel à la liberté du marché des arachides ne soit pas préjudiciable aux intérêts du producteur africain.

JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE

Judi 7 décembre 1950. — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — M. Bardon-Damarzid, que la commission avait chargé d'étudier les dispositions du projet de loi (n° 810, année 1950) portant amnistie de certaines condamnations, instituant un régime de libération anticipée, limitant les effets de la dégradation nationale et sanctionnant les activités antinationales, a exposé devant ses collègues l'économie de ce texte.

Un échange de vues officieux s'est ensuite instauré au cours

duquel M. Bardon-Damarzid a répondu aux différentes questions que lui ont posées les commissaires.

La commission a décidé d'aborder l'examen du projet de loi le jeudi 14 décembre 1950.

MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

Jeudi 7 décembre 1950. — *Présidence de M. Dubois, président.*

— La commission a entendu un exposé de M. Antoine Pinay, Ministre des Travaux publics, des Transports et du Tourisme, sur le projet de loi relatif à la réorganisation des transports et à la réforme de la Société nationale des Chemins de fer français.

Le Ministre a, tout d'abord, fait état des charges multiples incombant à cette Société, en particulier celles relatives à la Caisse de Retraites des Cheminots et à l'entretien et au renouvellement de l'infrastructure du rail. Cette dernière serait désormais inscrite au budget du Ministère des Travaux publics, sans qu'on puisse parler, pour autant, d'un transfert de déficit à l'Etat.

S'attachant à l'économie du texte ministériel, M. Pinay a examiné, en premier lieu, les articles relatifs au titre I du projet, concernant la coordination des transports et l'amélioration du réseau routier : définition de la qualité de transporteur public (*art. 1^{er}*), relations de la S. N. C. F. avec les services publics routiers de marchandises (*art. 2*), plan quadriennal d'investissements de la S. N. C. F. (*art. 3*), institution d'une taxe générale sur les véhicules automobiles de transports routiers, publics et privés, de marchandises (*art. 4*) et de voyageurs (*art. 5*), pénalités sanctionnant les infractions commises (*art. 9, 10, 11 et 12*).

Passant à l'étude du titre II, concernant les mesures propres à la S. N. C. F., M. Pinay s'est tout d'abord élevé contre les assertions de ceux qui parlent d'un « démembrement » de la S. N. C. F. » Il a expliqué la nécessité d'appliquer aux lignes dites « affluentes » un cahier des charges spécial, après entente avec la S. N. C. F. et les collectivités locales (*art. 13, 14, 15 et 16*). L'article 17 concerne la subvention annuelle de l'Etat versée à la S. N. C. F. et la redevance d'usage de l'infrastructure, donnée par cette Société à l'Etat.

Le Ministre a examiné, ensuite, les articles relatifs aux effectifs du personnel (*art. 18*), au dégagement des cadres dans un délai de 3 ans (*art. 19, 20, 21 et 22*) — en indiquant que le total des charges sociales de la S. N. C. F. s'élevait à 95 0/0 des salaires — au régime de retraite des agents commissionnés à partir du 1^{er} janvier 1951 (*art. 23*), à la Sécurité sociale et aux économats (*art. 24, 25 et 26*).

Différentes questions ont été posées au Ministre par MM. Bertrand, Pinton et Chambriard.

M. Pinay, après avoir répondu à ces commissaires, a insisté sur la nécessité de régler le problème dans une atmosphère de compréhension permettant à la S. N. C. F. de rester, comme dans le passé, au service de la nation.

PENSIONS (PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES ET VICTIMES DE LA GUERRE ET DE L'OPPRESSION)

Judi 7 décembre 1950. — *Présidence de M. Gatuing, président.*
— Ont été désignés :

— M^{me} Cardot comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 787, année 1950) de M. Jaouen, relative au calcul des pensions des agents civils de la Défense passive ;

— M. Radius comme rapporteur de la proposition de loi (n° 759, année 1950) relative aux barèmes d'invalidité des victimes de la guerre ;

— M. de Montullé comme rapporteur du projet de loi (n° 779, année 1950) relatif à la Médaille des prisonniers civils, déportés et otages de la guerre 1914-1918 ;

— M. Ternynck comme rapporteur du projet de loi (n° 780, année 1950) relatif à la Convention franco-britannique sur les pensions d'invalidité et de décès des victimes civiles de guerre, conclue le 23 janvier 1950.

La commission a décidé de surseoir, en vue d'obtenir un complément d'information, à la désignation d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 729, année 1950) de M. Peschaud,

relative aux légitimes revendications des anciens combattants.

L'examen du projet de rapport de M. Dassaud sur la proposition de résolution (n° 519, année 1950) de M. Coupigny, relative à la création d'un Centre national de rééducation des mutilés, a été renvoyé à une séance ultérieure.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Jeudi 7 décembre 1950. — *Présidence de M. Delfortrie, président.* — La commission a consacré la première partie de sa séance à un examen des travaux de la sous-commission de la recherche des pétroles.

Le Président a retracé tout d'abord les principales étapes des discussions communes qui se sont instaurées devant les sous-commissions de l'Assemblée Nationale et du Conseil de la République à l'issue des voyages d'information effectués.

Les commissaires ont ensuite abordé la discussion des propositions de M. Armengaud sur les mesures à prendre pour intensifier l'effort de recherche dans l'ensemble de l'Union Française.

La suite de la discussion a été renvoyée à une prochaine séance.

M. Aubé a ensuite donné connaissance de son projet d'avis sur la proposition de résolution (n° 692, année 1950) de M. Durand-Réville tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence des mesures destinées à intensifier les recherches pétrolières en Afrique équatoriale française.